

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0015999

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5579 Société : RAM 128086

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ACH.M Aouia ABDELHAM

Date de naissance : 01-06-1958

Adresse : Laabtelle

Tél. : 0693778914 Total des frais engagés : 436,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Docteur HACHIMI SOUMIA**  
149, Bd Ali Yaata Casablanca  
Tél: 05 22 63 08 08

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Achimai Hachim Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Caron le 05 SEP 2022

Le : 26/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : AA

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhésion@mupras.com](mailto:adhésion@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/08/2022	Opérations	12	12000	Docteur HACHMI SOUMIA 3d Ali Yzata Casablanca 22 63 08 08

Cachet et signature du Médecin  
attestant le Paiement des Actes

## EXÉCUTION DES ORDONNANCES

149. But 11:05 26

ES-TELE

### Montant de la Facture

28600

## ANALYSES & RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

## [Création, remont, adjonction]

#### **fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Soumia HACHIMI SLAOUI

Ex-Médecin à l'hôpital M. BOUAFI

Ex-Médecine Générale - Diabétologie

Hypertension - Nutrition

Gynécologie - obstétrique

Médecine de Sport

Echographie - ECG



الدكتورة سومية هاشيمي السلاوي

طبيبة سابقاً بمستشفى محمد بوافعي

الطب العام - داء السكري - أمراض الضغط

التغذية - أمراض النساء ومتابعة الحمل

الطب الرياضي - الفحص بالصدى

التخطيط الكهربائي للقلب

Ordonnance

Casablanca : ..... الدار البيضاء في : .....

elle

Achmedou Hachimi

215.07

Reciper

S.V

PHARMACIE ESSAADA  
PHARMACIE SARLA  
CASABLANCA  
MOUNIB Hay  
Mohammed  
2. AV. Ali Yata  
Casablanca  
161.05 22 62 03 53 1 62 54 13

16

1

le mat

2

le mi

cup

S.V

29.07

N Amsterdam

cup 2

Docteur HACHIMI SOUMIA

149, Bd Ali Yata Casablanca

05 22 63 08 08

149. زاوية علي يعنة و زقة ابن بيتار - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 63 08 08

149. زاوية علي يعنة و زقة ابن بيتار - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 63 08 08

149, Angle bd. Yaata et Rue ibn Baytar - Hay mohammedi - Casablanca - Tel : 05 22 63 08 08

S.V

Docteur HACHIMI SOUMIA  
149, Bd Ali Yata Casablanca  
Tél : 05 22 63 08 08

PHARMACIE LES SAMA  
CASABLANCA SRL AU  
MOUNIB MOUNAMAD  
2, N. AÏT CSEBEG 03 53 162 54 13  
Tél: 05 22 63 08 08

